

**Actif** : Ensemble des biens matériels et immatériels appartenant à une société ou à une personne : argent, équipements, valeurs mobilières, immeubles, etc.

**Action** : Titre de propriété ou part du capital d'une société détenue par un actionnaire dans une entreprise.

**Antécédents en matière de crédit** : Dossier qui décrit votre utilisation du crédit et qui précise combien vous avez emprunté et si vous avez remboursé vos prêts au complet et à temps.

**Amortissement** : Nombre d'années sur lesquelles s'échelonnent les remboursements d'un prêt, capital et intérêts. La période d'amortissement d'un prêt hypothécaire est limitée à 25 ans.

**Argent** : Monnaie, en pièces ou en billets; richesse qu'elle représente.

**Assurabilité** : L'assurabilité est le fait de respecter les conditions exigées par un assureur (par exemple, l'âge, l'état de santé ou l'emploi) pour obtenir une assurance.

**Assurance** : engagement inscrit dans un contrat, entre un assureur et un assuré, servant à couvrir ce dernier lors de la survenance d'un événement particulier et incertain, en l'échange d'une prime. L'assuré peut être une personne physique ou morale. Il cherche à protéger sa personne, ses biens ou sa responsabilité d'un risque.

**Assurance vie** : L'assurance vie est un contrat par lequel l'assureur s'engage, en échange d'une prime, à verser au bénéficiaire une somme prévue au contrat, et ce, en cas de décès de l'assuré ou de sa survie à une période déterminée.

**Assurance maladie** : Assurance individuelle ou collective servant à payer l'ensemble ou une partie des coûts de soins de santé.

**Assurance invalidité** : Assurance qui prévoit le versement de prestations à l'assuré qui, par suite de maladie ou d'un accident, se trouve incapable d'exercer ses activités professionnelles et qui, par conséquent, est privé de ses revenus d'emploi.

**Autonomie financière** : Situation d'une collectivité ou d'un organisme disposant d'un pouvoir propre de gestion de ses recettes et de ses dépenses.

**Avoirs liquides** : Aux fins de l'aide sociale, est considéré comme avoirs liquides tout ce qu'un adulte ou une famille possède en argent ou sous une forme équivalente et en valeur d'actifs transformables en argent à court terme (obligations d'épargne, valeurs mobilières, créances exigibles, dépôts à terme etc.)

## B

**Besoin** : nécessité, obligation, quelque chose d'essentiel à la vie.

**Bénéfices** : Excédent net des recettes sur les dépenses, soit après une opération déterminée, soit après une période qui généralement est d'un an.

**Bilan personnel** : Document de synthèse et état financier exposant, à une date précise, la situation financière et le patrimoine d'un particulier

**Bon du Trésor** : Titre de créance à court terme négociable, émis par l'État à un prix inférieur à sa valeur nominale, l'écart tenant lieu d'intérêt, et dont l'échéance est généralement inférieure à un an.

**Bourse (marché)** : Marché public organisé où se négocient au comptant ou à terme des valeurs mobilières.

**Budget** : Document comptable prévoyant les évaluations de recettes et de dépenses pour un exercice déterminé ou pour une opération donnée.

**Bureau de crédit** : Un bureau de crédit est un service qui permet à un prêteur de connaître la solvabilité d'un emprunteur en fournissant un rapport de crédit au sujet de cette personne.

## C

**Capital** : Somme d'argent d'une certaine importance, qui est disponible pour des dépenses ou des investissements.



NB : Le terme capital au pluriel désigne les sommes d'argent considérées comme disponibles pour des investissements. Les expressions suivantes en illustrent l'emploi : mouvements de capitaux, transfert de capitaux, fuite des capitaux et apporteur de capitaux. Les termes ressources financières et fonds désignent aussi ce concept.

**Capital d'amorçage** : Capital d'investissement qui permet de financer la première étape de la création d'une entreprise lorsqu'il s'agit de préciser le projet d'entreprise, de mener des études et d'entreprendre les démarches préliminaires à la création.



NB : Il ne faut pas confondre le capital d'amorçage avec les capitaux de lancement, le terme lancement désignant un ensemble d'opérations de publicité et de promotion portant sur une nouvelle entreprise.

**Capitalisation** : Action d'accumuler un capital par la mise en réserve systématique de fonds qui, joints aux revenus tirés du placement de ces fonds, serviront éventuellement à satisfaire à des engagements, par exemple le remboursement d'un emprunt, le service de prestations de retraite ou le paiement d'indemnités d'assurance.

**Carte de crédit** : Carte de plastique que certains établissements financiers mettent à la disposition de particuliers pour leur permettre de conclure, sans versement immédiat, des achats auprès des entreprises associées avec ces établissements.

**Crédit** : Accord vous permettant en tant qu'emprunteur de recevoir quelque chose qui a de la valeur tout de suite si vous vous engagez à rembourser le prêteur plus tard.

**Cautionnement** : Dépôt à titre de nantissement, d'argent ou de valeurs destiné à servir de garantie pour des créances éventuelles. Engagement pris envers un créancier de satisfaire une obligation dans l'éventualité où le débiteur ne la remplirait pas.

**Certificat de placement garanti (CPG)** : Titre garantissant un taux de rendement sur une période déterminée, habituellement entre 30 jours et 5 ans.

**Compte** : Arrangement pris avec une institution financière qui vous permet de déposer, de transférer et de retirer de l'argent, selon des modalités définies dans la convention de compte. Les comptes d'épargne et les comptes de chèques sont les deux principaux types de comptes de dépôt.

**Compte-chèque** : Les comptes chèques font partie des comptes bancaires transactionnels les plus élémentaires proposés par les banques, les coopératives de crédit et les petits prêteurs. Les comptes chèques sont généralement destinés à servir de compte de transactions.

**Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)** : Compte d'épargne qui permet aux particuliers âgés de 18 ans et plus de gagner un revenu de placement libre d'impôt. La limite de cotisation annuelle peut varier. Les sommes retirées d'un CELI ne sont pas imposées.

**Compte en fidéicommiss** : Un compte en fidéicommiss est détenu dans une institution financière et sert à y déposer, temporairement et en toute sûreté, les sommes qui sont confiées à un courtier ou un agent en vue de réaliser une transaction immobilière. La loi sur le courtage immobilier exige que toute somme reçue par un courtier ou un agent immobilier, pour autrui et dans l'exercice de ses fonctions, soit versée dans un compte en fidéicommiss.

**Compte enregistré** : Un régime enregistré, comme son nom l'indique, est un régime enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada dans lequel vous pouvez placer des produits financiers et où vous bénéficiez d'avantages fiscaux. Dans une optique de long terme, ces régimes sont une excellente façon de faire croître son capital.

**Compte épargne** : Un compte d'épargne est un compte de dépôt, détenu auprès d'une banque ou d'une autre institution financière, qui offre une sécurité et un modeste rendement. L'argent conservé dans un compte d'épargne typique est la forme d'avoirs la plus liquide, après l'argent comptant.

**Compte non-enregistré** : Ce type de compte n'a aucune limite de cotisation et vous permet de faire des placements avec l'argent supplémentaire qu'il vous reste suite à vos cotisations à des régimes enregistrés. Les revenus que vous retirez d'un compte non enregistré sont ajoutés à votre revenu imposable et seulement 50% du gain en capital est imposable. Ce type de compte peut notamment être intéressant pour les personnes qui désirent épargner pour des projets à court ou moyen terme.

**Convention de compte** : Accord concernant votre compte, qui décrit vos droits et vos responsabilités ainsi que les droits et les responsabilités de l'institution financière.

**Cote de crédit** : Une cote de crédit est une évaluation de votre historique de crédit et de votre capacité à gérer le crédit qui vous est attribué. C'est le résultat d'une formule mathématique qui sert à quantifier votre niveau de risque. Ce nombre est obtenu après une analyse détaillée de votre dossier de crédit, là où se trouvent votre historique de crédit (types et durée de vos prêts, respect des dates d'échéance des paiements, etc.) et vos informations personnelles.

**Crédit** : Somme d'argent qu'une personne physique ou morale met à la disposition d'une autre. Ensemble des avances et des prêts consentis par des établissements de crédit.

## D

**Décaissement** : Somme d'argent déboursée, ou encore action de déboursier une somme dans le cadre d'opérations d'exploitation (achats de marchandises, de matières ou de fournitures, frais de personnel, coûts de production, frais d'administration, frais de vente, etc.), d'opérations connexes (charges financières et charges exceptionnelles) ou d'opérations hors exploitation (acquisition d'immobilisations, prise de participation, frais de développement, remboursement de dette, etc.).

**Défaut de paiement** : Le défaut de paiement désigne le fait qu'une personne physique, une entreprise ou un pays ne soit pas en mesure d'honorer une partie ou la totalité de ses engagements envers un créancier. Le défaut de paiement de la part d'une entreprise peut entraîner la faillite de celle-ci

**Déficit** : Le fait, pour un débiteur, de ne pas acquitter ses dettes lorsqu'elles deviennent exigibles.

**Dépense fixe** : Les dépenses fixes sont les dépenses qui se présentent tous les mois et qui sont à peu près identiques d'un mois à l'autre, comme le loyer ou le paiement hypothécaire, les services publics, les remboursements de prêts et les frais de garde d'enfants

**Dépense variable** : Les dépenses variables sont les dépenses qui peuvent varier d'un mois à l'autre, comme la nourriture, les loisirs, les voyages ainsi que l'entretien et les réparations de la maison.

**Dette** : La dette est un devoir d'une personne envers une autre. Juridiquement, c'est la face « passive » de l'obligation par rapport à la créance qui est le droit d'exiger la prestation.

**Désir** : Souhait, envie, quelque chose qui n'est pas essentiel.

**Dette à la consommation** : Argent que vous devez pour des choses autres qu'une hypothèque, comme un prêt-automobile ou le solde impayé d'une carte de crédit. Ne comprend pas habituellement les dépenses mensuelles courantes, comme les factures de téléphone ou de services publics.

**Dette totale** : Total de votre dette à la consommation et de votre dette hypothécaire.

**Dossier de crédit** : Ensemble des documents comptables et financiers, des pièces et renseignements administratifs, juridiques, fiscaux ou de toute autre nature qui accompagnent une demande de crédit formulée auprès d'une banque ou d'un autre établissement financier.

## E

**Emprunt (finance)** : Somme d'argent empruntée par une personne physique ou morale

**NB** : L'emprunt hypothécaire est un type d'emprunt. Ne pas confondre avec « emprunt » qui relève de la langue des finances publiques et de la Bourse et qui désigne une dette contractée sur le marché des capitaux par l'État, une collectivité publique ou semi-publique et les entreprises privées à des conditions fixées d'avance.

**Emprunteur** : Emprunteur est quelqu'un qui reçoit quelque chose à titre de prêt, qui prend quelque chose pour se l'approprier, pour l'utiliser ou pour l'imiter.

**Encaissement** : Somme d'argent encaissée, ou encore action d'encaisser une somme à la suite d'opérations d'exploitation (par exemple les ventes), d'opérations connexes (produits accessoires et produits financiers) et d'opérations hors exploitation (augmentation de capital et emprunts).

**NB** : Le terme endettement désigne également l'ensemble des dettes d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme, ainsi que le montant des dettes publiques et administratives. Pour les ménages, la dette est souvent établie en proportion de leur revenu disponible.

**Endettement** : Fait, pour une personne, une entreprise ou un organisme, d'avoir des dettes.

**Épargne** : Partie des revenus des entreprises ou des particuliers qui n'est pas dépensée.  
Affectation du revenu à la thésaurisation, à un placement, à un prêt ou à l'investissement direct.

## F

**Faillite** : État d'une personne physique ou morale dont un tribunal a constaté la cessation des paiements.

**Financement** : Ensemble des moyens financiers nécessaires à la création, au fonctionnement ou au développement d'une entreprise.

**Finances** : Ressources pécuniaires dont disposent une personne, une entreprise, un organisme, une collectivité, l'État.



NB : On doit distinguer deux sortes de finances : d'une part, les finances publiques, qui ont trait aux problèmes posés par la gestion des fonds publics et des budgets de l'État ou d'une collectivité publique; d'autre part, les finances privées, qui se rapportent à la gestion des patrimoines des particuliers et des entreprises.

**Fonds commun de placement** : Fonds constitué de sommes mises en commun par des épargnants en vue d'un placement collectif et dont la gestion est assurée par un tiers qui doit sur demande racheter les parts à leur valeur liquidative.



NB : L'expression fonds mutuel est souvent utilisée au Canada en ce sens mais elle est inappropriée, car le mot mutuel a, en français, le sens de « réciproque » et non de « détenu en commun » comme l'adjectif anglais mutual.

**Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)** : Plan d'épargne prévu dans la législation fiscale canadienne qui permet à un particulier retraité de retirer progressivement les sommes qu'il avait investies dans un régime enregistré d'épargne-retraite tout en différant le paiement des impôts correspondants.

**Fonds d'investissement** : Entité dont l'activité consiste à recueillir les sommes déposées par les épargnants et à mettre en commun ces sommes en vue d'effectuer des placements en valeurs mobilières pour le compte de ces épargnants conformément aux politiques et aux objectifs poursuivis.

**Fonds de prévoyance** : Argent ou titres mis de côté en vue de pourvoir à des dépenses imprévues.

**Fonds de revenu viager (FRV)** : Compte enregistré dans lequel il est possible de transférer les sommes accumulées dans un Compte de retraite immobilisé.

**Fonds fiscalisé** : Fonds qui fait appel à l'épargne des personnes grâce à l'aide fiscale des gouvernements, et dûment autorisé par la loi.



NB : En vertu de la Loi sur les impôts du Québec, certaines organisations sont autorisées à recueillir des fonds assortis d'un avantage fiscal pour les particuliers qui se portent acquéreurs d'actions. En contrepartie, des normes d'investissement sont intégrées dans la loi constitutive de ces fonds.

**Fonds négocié en bourse** : Les fonds négociés en bourse (FNB) représentent des paniers de titres qui se négocient sur une place boursière au même titre qu'une action. Ils offrent aux investisseurs l'opportunité de diversifier leur portefeuille tout en se négociant comme une action. Les FNB combinent les avantages des actions et des fonds indiciels. Comme les actions, ils sont liquides et faciles à suivre. Comme les fonds indiciels, ils offrent une solide diversification, une bonne représentation du marché et un ratio des frais de gestion peu élevé.

**Fonds publics** : Ensemble des sommes d'argent qui appartiennent à l'État et qui sont soumises aux règles de la comptabilité publique.

## G

**Gain en capital** : Profit réalisé lors de la cession d'une immobilisation.

**Garantie** : Bien qui sert à garantir le remboursement d'un prêt. Si vous ne le remboursez pas, le prêteur peut saisir et vendre le bien que vous avez donné en garantie.

**Garantie de prêt** : Disposition visant à assurer au créancier une plus grande sécurité du paiement. Le plus souvent, il s'agit de l'engagement pris par un tiers d'exécuter l'obligation d'un débiteur dans le cas où celui-ci serait défaillant.

**Gestion du patrimoine** : Service prenant en charge la gestion de l'investissement et couvrant les sept champs de la planification financière d'une personne : fiscalité, aspects juridiques, placements, retraite, finances, assurances, succession.

**Gestion de portefeuille** : Service de gestion d'actifs qui est fourni par des prestataires de services d'investissement.

## H

**Hypothèque** : Une hypothèque est un droit, relié à un bien, qui est donné par une personne (le débiteur) à une autre personne (le créancier) en guise de garantie que le débiteur s'acquittera d'une obligation (rembourser un prêt, par exemple). L'obligation est généralement due au créancier par le débiteur et ce dernier est presque toujours propriétaire du bien.

## I

**Impôts** : L'impôt constitue un des prélèvements obligatoires effectué par voie d'autorité par la puissance publique sur les ressources des personnes vivant sur son territoire ou y possédant des intérêts.

**Intérêts** : En finance, l'intérêt est la rémunération d'un prêt, sous forme généralement d'un versement périodique de l'emprunteur au prêteur. Pour le prêteur, c'est le prix de sa renonciation temporaire à la liquidité. Pour l'emprunteur, c'est un coût correspondant à une utilisation anticipée.

**Investissement** : Acquisition d'un capital en vue de l'obtention d'un revenu. Acquisition par une entreprise ou par une collectivité de nouveaux éléments, productifs ou improductifs, destinés à entrer dans son patrimoine.

## L

**Liquidité** : Capacité ou aptitude d'un bien à se transformer plus ou moins rapidement en espèces.

## M

**Marge de crédit** : Montant du crédit accordé par une banque ou par un autre établissement de crédit à une entreprise, à un organisme ou à un particulier, ou par une entreprise à son client, sur lequel sont imputés les paiements effectués, tant qu'ils ne dépassent pas la limite prévue.

**Monnaie** : Moyen d'échange d'une unité de valeur, défini par référence à l'emplacement géographique des autorités monétaires responsables.

## N

**Niveau d'endettement** : Le niveau (ou ratio) d'endettement est un indicateur financier qui permet de mesurer le niveau d'endettement d'une entreprise, et donc sa solvabilité. Ce ratio s'obtient en effectuant le rapport entre les dettes d'une entreprise et le montant de ses capitaux propres.

## O

**Obligation** : Titre d'emprunt collectif remis par une société ou une collectivité publique à ceux qui lui prêtent des capitaux pour répondre à une demande d'emprunt à long terme. Document, le plus souvent transmissible et négociable, remis à chaque obligataire par l'entreprise ou l'organisme qui a émis les obligations.

**Opération** : Toute opération portée à votre compte, par exemple un dépôt, un retrait d'argent, un chèque ou des frais bancaires.

## P

**Paiement préautorisé** : Paiement effectué en prélevant automatiquement et de façon régulière un montant d'argent sur le compte bancaire d'un débiteur ou en portant le montant au débit de son compte-carte de crédit.

**Passif** : Composante du bilan décrivant les obligations qui incombent à l'entité par suite d'opérations ou de faits passés, et dont le règlement pourra nécessiter le transfert ou l'utilisation d'actifs, la prestation de services ou encore toute autre cession d'avantages économiques.

**Patrimoine** : Ensemble des biens détenus par une personne ou un groupe.

**NB** : Juridiquement, ce terme s'applique aux biens dits matériels, mobiliers ou immobiliers transmissibles par succession. Par extension, il s'applique aussi à d'autres biens comme la culture, l'histoire, la langue.

**Placement de capitaux** : Action d'investir des fonds à moyen ou à long terme dans le but de les préserver et d'accroître leur valeur.

**Plafond** : Niveau maximum ou limite supérieure d'une grandeur économique, par exemple le plafond des emprunts, le plafond des dépenses, le plafond des cotisations.

**Plan d'investissement** : Programme d'investissement ayant pour base l'achat systématique, par versements mensuels, de parts de fonds de placement durant une période fixée d'avance (5, 10, 15, 20 ans).



**Planification financière** : Ensemble des décisions prises en vue d'organiser, de diriger et de coordonner les opérations financières futures et d'atteindre les objectifs généraux de l'entreprise.

**Portefeuille** : Terme qui désigne l'ensemble d'actifs financiers, de titres ou de placements détenus par des institutions ou des investisseurs.

**Postes budgétaires** : Les postes budgétaires sont utilisés pour regrouper les dépenses de la même famille. Chaque sous-poste est obligatoirement associé à un poste budgétaire.

**Profil d'investisseur** : Le profil d'investisseur consiste en un résumé qui rend compte des objectifs financiers d'un investisseur ou d'un investisseur, de sa situation financière, de son horizon temporel et de sa tolérance au risque. Il vise à aider les investisseurs, tout comme vous, à choisir les bons placements. En général, votre profil déterminera le niveau de risque que vous êtes en mesure de prendre.

**Projet (financier)** : Un business plan comporte obligatoirement une étude financière du projet de création ou de reprise d'entreprise. Cette partie correspond à ce que l'on appelle le prévisionnel financier. L'objectif d'un prévisionnel consiste à traduire un projet en langage financier.

**Prêt** : Contrat par lequel une personne physique ou morale remet un bien à une autre en contrepartie d'une promesse de restitution ou de remboursement dans un délai convenu à l'avance.

**Prêt hypothécaire** : Emprunt servant à l'achat d'une maison ou une autre propriété et dont le remboursement s'effectue sur plusieurs années. La propriété sert de garantie pour le paiement de l'emprunt et peut être reprise par le créancier si le prêt n'est pas remboursé à temps.

**Prêteur** : Personne physique ou morale qui accorde un prêt à un particulier, à une entreprise ou à un organisme, ou lui fournit des fonds moyennant une promesse de remboursement, habituellement avec intérêts

**Produit financier** : Ce qu'une entité retire de ses titres de participation et de ses placements de portefeuille.



**NB** : Les produits financiers proviennent principalement d'institutions financières, dont les caisses d'épargne et de crédit, les compagnies d'assurances, les sociétés de fiducie, et également de bureaux d'avocats ou de notaires, de gestionnaires de régimes de retraite et de courtiers ou de conseillers en valeurs mobilières.

**Produits dérivés** : Instruments financiers reposant sur des valeurs mobilières ou sur des indices de marché (contrats à terme, options sur taux, indices, valeurs, etc) qui permettent soit d'atténuer les conséquences d'une évolution défavorable d'un marché, soit d'amplifier l'effet d'un investissement en anticipant une variation attendue.

## R

**Ratio d'endettement** : Montant des paiements que vous effectuez chaque mois pour rembourser vos dettes par rapport à votre revenu mensuel.

**Recouvrement** : Action (amiable ou judiciaire) prise pour amener un client débiteur à effectuer le paiement de sa dette.

**Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)** : Régime dans lequel investir pour en retirer un revenu de retraite. Les montants investis sont déductibles d'impôt, mais imposables lors du retrait. Les rendements ne sont pas imposés. Les agences de revenus déterminent le montant annuel maximal de cotisations permises.

**Régime enregistré d'épargne-études (REEE)** : Permet d'accumuler des sommes à l'abri de l'impôt, d'être admissible à des subventions gouvernementales. Ces sommes serviront à financer les études postsecondaires de vos enfants ou de vos petits-enfants.

**Régime enregistré** : Régimes d'épargne ou placements enregistrés conçus pour aider les particuliers à économiser en vue principalement pour la retraite ou obtenir des reports d'impôt selon le produit choisi.



NB : Caractéristiques générales :

- Plafonds de cotisation annuels
- Déductibles d'impôt
- Imposables à des degrés divers au moment du retrait
- Date limite (obligation de retrait) dans certains cas

**Remboursement** : Action, pour l'emprunteur, de remettre au prêteur l'argent que ce dernier lui a avancé.

**Remboursement d'un emprunt hypothécaire** : Règlement d'un emprunt hypothécaire par le débiteur qui rembourse intégralement au créancier la somme empruntée.

**Rendement (taux)** : Le taux de rendement (ou ROR pour rate of return) est la perte ou le profit d'un placement sur une certaine période, exprimé en pourcentage.

**Responsabilité financière** : Qualité soutenue par un système de gestion des dépenses du gouvernement qui favorise une plus grande responsabilité financière et facilite l'atteinte des objectifs financiers que le gouvernement s'est fixé.

**Retrait bancaire** : Opération par laquelle un détenteur de compte bancaire retire une somme d'argent de ce compte.



**Revenu** : Part de la production qui revient aux individus ou aux collectivités, en tant que sujets économiques, comme rémunération de leur travail ou fruit de leur capital.

NB : Les grandes catégories de revenu sont le salaire, l'intérêt, le profit et la rente.

**Risque (financier)** : Un risque financier est un risque de perdre de l'argent à la suite d'une opération financière ou à une opération économique ayant une incidence financière ; comme une perte ou une blessure, se produise pendant que votre police est en vigueur.

**Risque de crédit** : Risque que le prêteur perde son argent si l'emprunteur ne tient pas sa promesse de le rembourser.

## S

**Services financiers** : Les services financiers représentent l'ensemble des produits liés aux moyens de paiement ou à la gestion de l'argent proposés par une banque de détail, une financière spécialisée, un assureur, une société d'investissement ou de placement et autres intermédiaires financiers.

**Services monétaires** : Groupe de services comprenant le change de devises, le transfert de fonds, l'émission ou le rachat de chèques de voyage, de mandats ou de traites, l'encaissement de chèques, l'exploitation de guichets automatiques, y compris la location d'un espace commercial visant à recevoir un guichet lorsque le locateur est responsable de son approvisionnement en argent.

**Société de portefeuille** : Société, dont l'actif est essentiellement composé d'actions d'autres sociétés, qui effectue des opérations financières intéressant ces dernières, sans intervenir dans la gestion de ces autres sociétés.

**Successeur** : Personne appelée à recueillir tout ou partie d'une succession.

## T

**Taux d'escompte** : Taux d'intérêt de l'argent fixé par la banque centrale d'un pays, que cette dernière applique lorsqu'elle réescompte les effets de commerce et les effets de toute nature qui lui sont présentés par les banques.

**Taux d'intérêt** : Pourcentage appliqué à une somme placée ou empruntée, qui permet de calculer l'intérêt que rapporte cette somme pour une unité de temps (généralement une période de 12 mois).



NB : Le taux d'intérêt peut être simple ou composé, fixe, variable ou progressif.

**Taux de capitalisation** : Taux d'intérêt ou de rendement utilisé pour calculer la valeur d'un capital, d'un bien ou d'une entreprise à partir des revenus ou des bénéfices qu'il ou elle produit.

**Taux de change** : Rapport de valeur entre deux devises, qui est censé rendre comparables les niveaux des prix et des coûts, des pouvoirs d'achat entre des pays utilisant deux monnaies différentes.

**Taux directeur** : Taux d'intérêt au jour le jour fixés par la banque centrale d'un pays ou d'une union monétaire, et qui permettent à celle-ci de réguler l'activité économique.

**Taxes** : Prélèvement à caractère fiscal, destiné à alimenter la trésorerie de l'État, d'une collectivité locale ou d'un établissement public administratif en contrepartie d'un service rendu aux administrés.

**Testament** : Acte unilatéral, révocable jusqu'au décès de son auteur, le testateur, par lequel celui-ci dispose de tout ou partie de ses biens, et qui n'aura d'effet qu'à son décès.

**Tolérance au risque** : Capacité personnelle d'un investisseur à accepter une diminution ou une perte importante de valeur de ses placements dans son portefeuille. Le niveau de risque est souvent proportionnel au rendement anticipé d'un investissement.

## V

**Valeur mobilière** : Instrument négociable, côté ou susceptible de l'être, sous forme de créances ou de participations qui peuvent être transmises aisément. Titre négociable émis par des personnes publiques ou privées et représentant une fraction soit de leur capital social (action), soit d'un prêt à long terme qui leur est consenti (obligation).

**Véhicules de placement** : Terme générique pour une variété de produits financiers permettant d'investir et de faire fructifier son argent : REER, fonds de placement, etc.

**Vérification du crédit** : Examen de votre réputation sur le plan financier et de vos antécédents en matière de crédit.

**Volatilité** : Terme désignant la variation du cours d'un titre sur une période donnée.